



Commandement de payer une facture de 4 ans

Par **AGFOM**, le **26/05/2009** à **16:32**

Bonjour,

J'ai reçu un commandement de payer du trésor municipal d'un montant de 102,52 euros + 7,50 € de frais pour une facture d'eau en date du 23/12/2005.

Je voudrais savoir si je peux refuser de payer vu l'ancienneté des faits.

Merci pour votre réponse.